

## Communiqué de presse

Pour ATTAC, 2018 débute dans les tribunaux ! Voyons les détails :

- 6/02, Nicole Briend est convoquée au tribunal de Carpentras. Il lui est reproché, vol en réunion et refus de donner son ADN. Qu'a-t-elle fait ? Emprunt d'une chaise à Bnp Paribas avec d'autres militant-e-s d' ATTAC.

-12/02 ATTAC est convoqué devant le tribunal de Grande instance de Paris, suite à une assignation en référé déposée par APPLE.

Les militant-e-s d'ATTAC 65 et d'ailleurs affrontent les multinationales qui pratiquent l'évasion fiscale dans des actions symboliques, non violentes, menées à visage découvert, sans aucune dégradation, mais ô combien pertinentes !

Chaque année l' État Français, passif, se fait spolier 60 milliards d'€, par « optimisation fiscale » d'argent public .

Apple, SEUL, doit payer une amende de 13 milliards d'€, plus sa juste part d'impôts société toujours non régularisée.

Ce 17/01/18 nous manifesterions pour sauver 18 classes de primaire dans le 65, croyez-vous que si l'évasion fiscale était éradiquée nous parlerions de fermeture de classes ?

Les deux actions en justice obéissent à la même logique : essayer de bâillonner l'association ATTAC et nous empêcher de mener de nouvelles actions citoyennes contre les fraudeurs.

Apple est visé par une plainte pour l'obsolescence programmée de ses iPhone et Bnp Paribas ne se présentera pas au tribunal.

Le comité local ATTAC 65 appelle à une large mobilisation des citoyen-ne-s, des forces sociales et politiques le samedi 3/02 à 15 heures devant la Bnp Paribas rue Maréchal Foch .

Association Attac%65 2 rue Blanche Odin 65200 Bagnères de Bigorre  
Contact : attac65@gmail.com